

Commune d'ESSOUVERT

Compte rendu sommaire

Réunion du Conseil Municipal en date du 25 février 2019 à 19 h
30

Présents : Henri AUGER, Alain BAUDOUIN, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN FEDY, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Michel PAILLE, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Franck VEZZOSO, Patrick WAREMBOURG.

Absents excusés : Corinne BILLARD, Sylvaine CADORET qui a donné pouvoir à Henri AUGER, Charles GUERIN, Cécile GUYER, Claude CROUAIL, Fabienne MENARD qui a donné pouvoir à Véronique BLAIN FEDY, Rose Noël GOBIN,

Absent : Rodolphe MAISSANT

Secrétaire de séance : Sylvain SORIGNET

Placement sous régime forestier de la Forêt communale d'Essouvert.

Le Régime Forestier est un ensemble de règles spéciales d'ordre public, qui ont pour but la vocation productive, écologique et récréative des bois et forêts auxquels il s'applique.

L'Office National des Forêts est le partenaire obligé de la collectivité pour un certain nombre de prestations. Le Conseil municipal décide de solliciter l'application du régime forestier pour la forêt communale d'Essouvert, et charge l'Office National des Forêts d'en instruire la demande.

CDG 17 Convention relative à l'adhésion au service Retraite

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime effectue un contrôle des dossiers de liquidation de retraite pour les agents CNRACL. Autorisation est donnée pour signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du CDG 17.

Syndicat Départemental de la voirie

Le Syndicat Départemental de la Voirie a interrogé la commune concernant la convention d'Assistance Technique Générale pour 2019 -2020. Le Conseil Municipal décide de ne pas la renouveler.

Avancement de grade

Il décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet (à raison de 35/35^{èmes}),

Opposition au transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2020, de reporter le transfert de la compétence Assainissement à Vals de Saintonge Communauté au 1^{er} janvier 2026

Questions diverses

Pour l'animation du samedi 30 mars 2019 avec le cirque Plein d'Air, la régie communale prendra en charge uniquement la vente des repas. La

commission ARPA et les associations se réuniront pour la préparation de cette manifestation.

Mr le Maire informe qu'une réunion avec Mme l'Inspectrice de l'éducation Nationale a eu lieu pour évoquer la carte scolaire.

La date du repas annuel de la commune est fixée au 16 novembre 2019.

Accord est donné pour une publicité dans l'Angérien et l'Hebdo, concernant la vente des lots dans le lotissement Fief du Pin.

Le Conseil est favorable à l'adhésion à la charte d'appartenance au label Territoire Bio Engagé.

Les travaux du passage surélevé devant l'école de St Denis du Pin, seront amortis en 5 ans.

Accord est donné pour l'achat d'un panneau d'affichage à installer sur le mur de la Mairie de La Benâte et pour le changement des filets du terrain de football à St Denis du Pin.

La Direction départementale des Infrastructures sera sollicitée pour le problème de la vitesse des véhicules à l'entrée sud de La Benâte.

La séance est levée à 21 h 00.

Le Maire
Henri AUGER